



## L'Association de Parents d'Elèves : l'APE

### Membres du bureau :

		
<p>Me François (mère de Tom GS et d'Axel CE1) Présidente 06 24 51 77 72</p>	<p>Me Ovrel (mère de Soan GS et de Louca CE2) Trésorière</p>	<p>Me Georges (mère de Jaysonn CP) Secrétaire</p>

### Rôle :

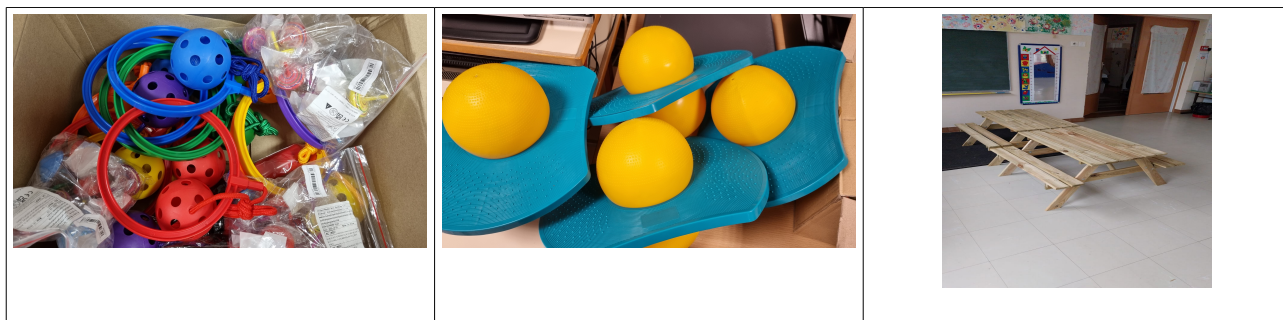
- \_ Récolter des fonds pour organiser des actions
- \_ Organiser des actions pour les enfants de l'école et proposer des animations pour le village
- \_ Offrir des moments de partage aux enfants et aux parents de l'école, hors temps scolaire

### Actions pour 2023-2024 :

- \_ goûter de rentrée à l'école
- \_ boum d'Halloween le 31 octobre
- \_ opération « set de table » avec les 4 classes de l'école
- \_ distribution de friandises et venue du Père Noël fin décembre à la sortie des écoles
- \_ tombola de Noël du 7 au 15 décembre
- \_ distribution d'une boisson, d'une crêpe et de bonbons à la sortie des écoles le 2 février
- \_ crêpes party le vendredi 23 février
- \_ bal masqué le 16 mars
- \_ chasse aux œufs sur réservation et tombola le 5 avril
- \_ fête de la musique le 21 juin
- \_ spectacle de magie et goûter financés par l'APE le 5 juillet sur le temps scolaire

## Achats effectués par l'APE grâce à ces animations au profit des deux écoles :

- \_ 4 tables de pique nique pour la cour de la maternelle
- \_ des jeux pour la récréation en élémentaire



## Communication :

\_ Facebook : APE Jaulzy

[apejaulzy@gmail.com](mailto:apejaulzy@gmail.com)

(La page Facebook et les mails sont gérés par la Présidente de l'APE.)

\_ Les affiches

\_ Panneau Pocket par l'intermédiaire de la mairie

\_ Mots dans les cahiers des élèves + mails de l'APE transmis par l'intermédiaire de l'école

\_ Le groupe Messenger de l'APE a été supprimé.

Le rôle de l'APE n'est pas de recevoir les plaintes, les critiques de parents d'élèves, ni de remplacer le rôle des représentants de parents d'élèves.

## Adhésion :

Toute adhésion est possible tout au long de l'année. L'adhésion est de 10€. L'APE est toujours à la recherche de nouveaux adhérents.

## Statut des bénévoles non adhérents :

Toute personne bénévole est la bienvenue pour donner un coup de main lors des actions de l'APE. Cependant, les bénévoles non adhérents n'ont aucun pouvoir de décision, ne peuvent pas assister aux réunions de l'APE, ni à l'assemblée générale annuelle.

## Rappel d'un des statuts de l'APE :

Tout adhérent qui ne respecte pas les conditions de l'APE se verra exclu de l'APE.